

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

—————  
**Séance du 3 février 2022**  
**Rapporteur :**  
**Madame Françoise DORVAL**

**N° 3**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 10/02/2022  
- la transmission au contrôle de légalité le : 10/02/2022  
(accusé de réception du 10/02/2022)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Conventions action de sensibilisation Atlas de la Biodiversité Communale (ABC)**

—————

**La ville de Quimper a répondu à l'appel à projets « Atlas 2021 de la Biodiversité Communale » lancé par l'Office Français de la Biodiversité en mars 2021. La Ville a été retenue comme lauréate à l'été 2021. Des actions de sensibilisation des scolaires et du grand public sont prévues sur la biodiversité dans ce cadre. Elles seront réalisées au travers de conventions d'objectifs par les associations Les Petits Débrouillards et Bretagne Vivante pour un montant total de 30 000€.**

**\*\*\***

La ville de Quimper a déposé un dossier en mars 2021 dans le cadre de l'appel à projets « Atlas 2021 de la Biodiversité Communale ». Elle a reçu un courrier à l'été 2021 pour lui indiquer qu'elle était lauréate avec une subvention accordée de 77 600 € sur un montant de dépenses de 97 000 €.

Depuis le mois de juillet 2021, une chargée de projet intervient pour mettre en œuvre les actions prévues dans l'appel à projet. Outre l'élaboration de l'atlas à partir de l'ensemble des inventaires naturalistes existants et avec la réalisation de nouveaux inventaires, des actions de sensibilisation des scolaires et du grand public sont prévues sur la biodiversité et ses enjeux.

Après des échanges avec les acteurs associatifs intervenant sur cette thématique, la Ville de Quimper a retenu 2 associations avec lesquelles une convention d'objectifs a été rédigée définissant le contenu de leur action et le montant financier (conventions ci jointes).

L'association Les Petits Débrouillards du Grand Ouest pour la sensibilisation du public scolaire avec un montant plafond de 14 000 €. Le programme d'animations prévoit 40 demi-journées sur 2 ans avec :

- La mise en place d'ateliers pédagogiques dans les classes sélectionnées en concertation avec les enseignants ;

- La mise en œuvre d'actions de sciences participatives ;
- L'organisation de sorties naturalistes d'observations au sein des écoles ou centres de loisirs ;
- L'organisation de jeux et ateliers de découverte.

L'association Bretagne Vivante pour la sensibilisation du grand public avec un montant plafond à 16 000 €.

Le programme d'animations et de sensibilisation du grand public prévoit 40 demi-journées sur 2 ans qui se décline ainsi :

- Mise en place de projets participatifs de type « Défi pour la Biodiversité », et concours photo avec exposition finale ;
- Interventions lors d'évènements comme la Semaine de la Biodiversité ;
- Organisation de sorties naturalistes d'observations, d'inventaires participatifs ou encore de chantier de restauration écologique (ex arrachage de plantes invasives) ;
- Organisation d'ateliers de création de gîtes pour les auxiliaires de jardin dans les espaces verts de la ville ;
- Création de supports pour un parcours pédagogique.

Dans les 2 conventions, il est intégré des demi-journées de préparation.

Ces actions de sensibilisation débuteront au cours de l'année 2022. Elles sont subventionnées dans le cadre de l'appel à projet à hauteur de 80 %.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire à signer les conventions d'objectifs avec les deux associations.